



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni le mardi 29 mars 2022 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA-MOZIN, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Patrick ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Magali CONESA

(Prend part aux délibérations N°30 à N°35)

Monsieur Patrick ISNARD

(Prend part aux délibérations N°30 à N°45 et N°51 à N°52)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine BUTTY
Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Jeannette GISQUET
Monsieur Jean-François LAPORTE
Madame Levanna CALATAYUD
Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
Madame Alexane ISNARD

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

Monsieur Jean-Paul CAMERANO
(Prend part aux délibérations N°36 à N°80)

ABSENT SANS PROCURATION :

PROCURATION :

Madame Catherine BUTTY à Monsieur le Maire
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Serge PERCHERON
Madame Jeannette GISQUET à Madame Claude MASCARELLI
Monsieur Jean-François LAPORTE à Madame Mélanie ZARRILLO
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Valérie COPIN
Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Magali CONESA à Madame Mékia Noura ADDAD
Madame Alexane ISNARD à Monsieur Patrick ISNARD

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

**2022 - 30 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 31 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme détaillé ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour, 8 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur Patrick ISNARD (2 voix).

**2022 - 32 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
 COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 33 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation comme détaillé ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Madame Valérie COPIN, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, 4 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD.

**2022 - 34 DECES DE MONSIEUR CAPPONI
 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES AYANTS DROIT**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** le protocole d'accord entre la Ville de Grasse, Madame Mélissa CAPPONI, Monsieur Jérémie CAPPONI et Monsieur Patrick CAPPONI ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 35 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
 MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION**

Madame Valérie COPIN

- **MODIFIER** le tableau de répartition comme suit :
Monsieur Alexandre GAIFFE, conseiller municipal, percevra une indemnité individuelle fixée à 4.4900 % de l'indice brut 1027 (IM830).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour, 10 abstentions : Monsieur GAIFFE, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD (2 voix), Monsieur CAMERANO.

**2022 - 36 MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS
 MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les créations, suppressions et évolutions de postes ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2022 et suivants ;
- **APPROUVER** les tableaux des emplois et des effectifs communaux annexés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 37 RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DU SERVICE PARC AUTOMOBILE
DE LA VILLE DE GRASSE AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition du Service Parc automobile au profit du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition du Service Parc automobile de la ville de Grasse au profit du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), annexée à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Ville la convention relative au Service Parc automobile pour le CCAS, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l’exécution de la présente convention.
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition du Service Parc automobile de la ville de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF), annexée à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Ville la convention relative au Service Parc automobile pour le SIEF, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l’exécution de la présente convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 38 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT LA PERIODE
DE JANVIER A FEVRIER 2022**

Madame Valérie COPIN

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.

**2022 - 39 PLAN FRANCE RELANCE
AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (ARCD)
SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT DU PAYS DE GRASSE
(2021-2022)**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADHERER** au dispositif d’ARCD pour la période 2021-2022 ;
- **APPROUVER** les termes du projet de contrat de relance du logement du Pays de Grasse 2021-2022 joint en annexe de la présente délibération, et notamment les objectifs définis pour la période 2021-2022 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat, aux côtés de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse, des communes éligibles et de l’Etat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 40

**RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES
SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE ET DES DEVANTURES COMMERCIALES
SUR LA PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville
 - **Façade 4-6 traverse de la Placette - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : AVOIR CONSEIL
Subvention totale façade : 3 050,26 €
 - **Porte d'entrée 4-6 traverse de la Placette - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : AVOIR CONSEIL
Subvention porte : 350,00 €
 - **Façade 7-9 place du Rouachier - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : SCI MERMONVIL-1
Subvention totale façade : 8 266,12 €
 - **Façade 9 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Nicolas SOUFFLET
Subvention totale façade : 6 794 €
 - **Façade 10 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Nicole DURAND
Subvention totale façade : 5 777 €
 - **Porte d'entrée 10 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Nicole DURAND
Subvention porte : 350,00 €
- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal ;
- **AUTORISER** à procéder à l'annulation des subventions pour les dossiers cités ci-dessus :
 - **Façade 2 rue des Sœurs (travaux complémentaires) – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : SCI RUE DES SCEURS représentée par Monsieur Julien MAZZITELLI
DCM du 25 juin 2019
Subvention allouée : 3 812,00 €
 - **Porte 26 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Copropriété 26 rue Amiral de Grasse
Syndic : Cabinet ROULLAND
DCM du 27 mars 2018
Subvention allouée : 210 €
 - **Porte 28 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**

Bénéficiaire : Copropriété 28 rue Amiral de Grasse
Syndic : Cabinet ROULLAND
DCM du 27 mars 2018
Subvention allouée : 210 €

➤ **Porte 30 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Copropriété 30 rue Amiral de Grasse
Syndic : Cabinet ROULLAND
DCM du 27 mars 2018
Subvention allouée : 210 €

➤ **Façade 5 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : SCI FADA
DCM du 10 novembre 2020
Subvention allouée : 12 024,00 €

- **DIRE** que les montants précités seront réintégrés au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 44 voix pour, 1 voix contre : Monsieur CAMERANO.

**2022 - 41 VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL
 12 BOULEVARD CARNOT**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de la vente au bénéfice de Monsieur Alain PONS ou toute société constituée par lui à cet effet, du local sis 12 boulevard Carnot constituant le lot n° 1333 de l'Etat Descriptif de Division de la Copropriété « La Palmeraie », moyennant le prix de 100 000 euros ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire ;
- **DIRE** que les recettes seront encaissées sur le budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 42 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
 AVENUE SIDI BRAHIM
 CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 5 001,17 euros HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 43 RESTITUTION A LA VILLE DE GRASSE PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE DU LOCAL
OFFICE DU TOURISME SIS PLACE DE LA BUANDERIE A GRASSE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire

- **DIRE** que les locaux sis place de la Buanderie à Grasse ne sont plus affectés à l'exercice par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse de la compétence Tourisme ;
- **APPROUVER** le procès-verbal de restitution à la Ville de Grasse des locaux sis place de la Buanderie à Grasse ainsi que l'emprunt affecté à ce bien conformément aux annexes ci-jointes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Monsieur le Président ou son représentant le procès-verbal de restitution des locaux sis place de la Buanderie à la Ville de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 44 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'OFFICE DU TOURISME
APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** la mise à disposition du local d'une superficie de 220 m² environ sur les 4 418 m² au total du bâtiment cadastré n° BL0147-22 et portant le numéro d'inventaire BAT AUT CONS 0141 sis au 1 montée du Casino 06130 GRASSE en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour un montant de 563 125,54 €, selon les modalités précisées en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment joint en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 45 BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire

- **AFFECTE** le résultat au 31 décembre 2021, soit 8 577 570,32 € comme suit :

Section de fonctionnement budget principal

Excédent antérieur reporté	1 247 215,94 €
Résultat de l'exercice	7 330 434,06 €
Excédent au 31 décembre 2021	8 577 650,00 €

Section de fonctionnement reprise SIAQUEBA

Excédent au 31 décembre 2021(compte 002)	5 681,26 €
--	------------

Section de fonctionnement reprise SIGLE

Déficit au 31 décembre 2021(compte 002)	- 2 760,94 €
---	--------------

Total excédent cumulé de fonctionnement : **8 580 570,32 €**

Section d'investissement budget principal

Déficit antérieur reporté budget principal 2020 - 5 217 743,04 €
Résultat déficitaire de l'exercice 2021 - 127 123,37 €
Déficit restes à réaliser - 309 926,37 €
Déficit cumulé au 31 décembre 2021 - 5 654 792,78 €

Section d'investissement reprise budget SIAQUEBA

Déficit cumulé au 31 décembre 2021 (compte 001) - 1 948,08 €

Section d'investissement reprise budget SIGLE

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 (compte 001) 2 960,42 €

Total déficit cumulé d'investissement y compris restes à réaliser : **- 5 653 780,44 €**

Déficit cumulé d'investissement hors restes à réaliser (compte 001) 5 343 854,07 €

Déficit restes à réaliser 309 926,37 €

Déficit cumulé y compris restes à réaliser 5 653 780,44 €

Affectation en réserves en section d'investissement (compte 1068) 5 653 780,44 €

Affectation en section de fonctionnement en excédent reporté (compte 002) 2 926 789,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour, 5 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur CAMERANO.

2022 - 46 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Monsieur le Maire

- **ADOPTÉ** les taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 30,07 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 47 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le projet de Budget Primitif 2022 de la Commune au niveau du Chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 1 abstention : Monsieur CAMERANO et 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI.

**2022 - 48 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2021, soit un excédent de 102 110,89 € comme suit :

Excédent antérieur reporté	77 805,69 euros
Résultat de l'exercice	24 305,20 euros
Excédent au 31 décembre 2021	102 110,89 euros

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur) ligne 002	102 110,89 euros
---	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 7 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur CAMERANO.

**2022 - 49 BUDGET PRIMITIF 2022 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le projet de budget primitif 2022 du Service Extérieur des Pompes Funèbres au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 50 RECTIFICATION DES ECRITURES COMPTABLES
APUREMENT DU COMPTE 1069**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** l'étalement de cet apurement sur les exercices 2022 et 2023 pour des montants respectifs de 162 745,13 € en 2022 et 162 745,12 € en 2023 ;
- **DECIDER** d'apurer le compte 1069 sur les exercices 2022 et 2023 par une écriture d'ordre mixte dite « semi-budgétaire » sur le compte 1068.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 51 BUDGET PRINCIPAL - DISSOLUTION DU SIAQUEBA
INTEGRATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les opérations d'intégration de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents (*SIAQUEBA*) dans la comptabilité de la commune se traduisant par une augmentation du résultat de fonctionnement de 5 681.26 € et une diminution du résultat d'investissement de 1 948,08 € et la constatation de ces résultats dès la prochaine affectation des résultats 2021 et lors du vote du Budget Primitif 2022 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires, ainsi qu'à signer tous les actes ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 52 BUDGET PRINCIPAL – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS (SIGLE)
APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION ET INTEGRATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les opérations d'intégration des résultats du Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins (*SIGLE*) dans le budget principal de la commune de Grasse ;
- **APPROUVER** le principe de répartition dans sa globalité et notamment la clé de répartition retenue par le protocole de dissolution du SIGLE en date du 14 septembre 2016 à hauteur de 11,08 % pour la Ville de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires, ainsi qu'à signer tous les actes ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 53 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2021

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2021.

**2022 - 54 CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET
LA SAS PASS CULTURE**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat et tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 55 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSÉE JEAN-HONORÉ FRAGONARD
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2021 DES COLLECTIONS**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **APPROUVER** le procès-verbal ci-joint de récolement 2021 des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 56 MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2021 DES COLLECTIONS**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **APPROUVER** le procès-verbal ci-joint du récolement 2021 des collections du Musée International de la Parfumerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 57 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
CHANGEMENT DE PRIX DES CARTES POSTALES
PROPOSEES A LA VENTE A LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **AUTORISER** le changement de prix ainsi que de libellé des cartes postales destinées à la vente à la régie de recettes du MAHP comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 58 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSÉE JEAN-HONORÉ FRAGONARD
DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉDITION, DE MISE EN VENTE
ET DE DONNS D'UN CATALOGUE**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **AUTORISER** l'édition et la vente de ce catalogue qui sera intégré dans le stock de la régie de recettes commune du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Fragonard, ainsi que la mise en don d'une partie de ces catalogues comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 59 ESPACES PUBLICS
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE BASSE TENSION
DE L'AVENUE MARECHAL LECLERC**

Madame Nicole NUTINI

- **DONNER NOTRE ACCORD** pour la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique de l'avenue Maréchal Leclerc ;
- **PRENDRE** acte de la dépense des travaux évaluée à 93 666,67 € HT selon l'estimatif établi le 07 février 2022 ;
- **CONFIER** au SICTIAM la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences ;
- **CHARGER** le Syndicat de solliciter la subvention du département des Alpes-Maritimes au titre du programme « Environnement » ;
- **NOUS ENGAGER** à inscrire au budget de la Ville en 2022 les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 60 CONVENTION POUR CREATION D'UNE FRESQUE 4 BOULEVARD HONORE CRESP

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** les termes de la convention de création d'une fresque avec la copropriété du 4 boulevard Honoré Cresp ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 61 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE
CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'ANTIBES**

Madame Murièle CHABERT

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'Antibes concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les années scolaires 2021 / 2022 et suivantes ;
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 62 REGLEMENT DE SERVICE RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** le règlement intérieur de la restauration scolaire applicable aux usagers des écoles maternelles et élémentaires à compter du 31 mars 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 63 RESTAURATION COLLECTIVE
INTEGRATION DE PRIX DANS LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
AVENANT N° 1**

Madame Murièle CHABERT

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration collective conclu avec la société ELIOR/ELRES.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ci-dessous ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement ou à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, objet de la présente délibération ;

Dispositifs	Superficies	Tarifs 2022 (par m ²)	Tarifs 2023 (par m ²)
Publicités et Préenseignes	Non numériques <= 50 m ² > 50 m ²	Non numériques 21,40 € 42,80 €	Non numériques 22,00 € 44,00 €
	Numériques <= 50 m ² > 50 m ²	Numériques 64,20 € 128,40 €	Numériques 66,00 € 132,00 €
Enseignes	<= 7 m ²	Exonération	Exonération
	<= 12 m ²	21,40 €	22,00 €
	<= 50 m ²	42,80 €	44,00 €
	> 50 m ²	85,60 €	88,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la mise à disposition d'un terrain de 705 m² de la parcelle BL92 à la Régie des parkings grassois, dans le but que cette dernière aménage puis exploite un nouveau parc de stationnement d'une vingtaine de places destiné aux grassois ;
- **APPROUVER** l'avenant n° 2 à la Convention relative aux modalités d'affectation de biens entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n° 2 à la Convention relative aux modalités d'affectation de biens entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois ;

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Régie des Parkings Grassois ci-jointe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 66 ESPACES PUBLICS
 AMENAGEMENT SECURITAIRE SUR LE BOULEVARD PASTEUR**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **ACCEPTER** la participation financière de la Société Grassoise Parfumerie - SGP Selin à une hauteur maximum de 7 464,60 euros pour la création d'un plateau ralentisseur Boulevard Pasteur ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre la Société Grassoise Parfumerie - SGP Selin et la Ville de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 67 FOIRES ET MARCHES
 BRADERIE CENTRE HISTORIQUE ET ABORDS**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

- **APPROUVER** le principe de l'organisation de cette braderie commerçante, le 9 avril 2022, dans le centre-ville ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention autorisant le Syndicat des foires et des marchés P.A.C.A à occuper les lieux ci-après appartenant au domaine public communal, ainsi que tout acte et document à intervenir dans le cadre de cette opération :
 - Cours Honoré Cresp,
 - Place aux Aires,
 - Place aux Herbes ;
- **FIXER** les tarifs correspondants à savoir :
 - 2 € le mètre linéaire par journée, payable à l'avance par l'organisateur suivant le nombre d'exposants inscrits lors de la Braderie,
 - 1 € 80 le droit de place avec électricité par journée pour chaque exposant, payable à l'avance par l'organisateur suivant le nombre d'exposants inscrits lors de la braderie ;
- **AUTORISER** qu'à titre exceptionnel, les commerçants du centre-ville, en possession d'un arrêté annuel autorisant l'occupation du le domaine public, pourront le jour de la braderie, à titre gratuit et sur demande formalisée, bénéficier d'une surface supplémentaire définie et encadrée devant leur commerce ;

- **AUTORISER** qu'à titre exceptionnel, les commerçants du centre-ville ne bénéficiant pas d'une autorisation annuelle mais souhaitant déballer leurs marchandises sur le trottoir, devant leurs commerces, bénéficieront d'une gratuité encadrée le jour de la braderie, sous réserve d'avoir fourni les documents justificatifs professionnels.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 68 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR
MODIFICATION DES STATUTS**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** la nouvelle version des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, telle qu'annexée à la délibération n° 21-D-026 du Comité syndical dudit établissement en date du 10 septembre 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 69 ENERGIES - SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** le schéma directeur d'aménagement lumière relatif au parc d'éclairage public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 70 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2022 - 2024**

Madame Dominique BOURRET

- **VALIDER** le contenu de la convention de partenariat entre le Ministère de la culture, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux et le Département des Alpes-Maritimes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou Conseiller municipal délégué à signer la convention entre le Ministère de la culture, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux et le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2022-2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou Conseiller municipal délégué à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 71 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
 REMUNERATION CONFERENCIER CAP O'BAC**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** la rémunération de l'intervenante de 100 € net pour sa prestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 72 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR CULTUREL
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur EUZIERE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 73 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR DIVERS
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur GARNIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 74 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR ENSEIGNEMENT JEUNESSE
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 75 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR SYNDICATS
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 76 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR TOURISME
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame OGGERO-MAIRE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 77 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR SANTE SOCIAL
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 78 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR MILITAIRE
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Messieurs AMRANE et KISS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 79 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 SECTEUR SPORT
 EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 80 SOINS AUX ANIMAUX BLESSES DE MAITRE INCONNU OU DEFAILLANT
CONVENTION**

Madame Laurence COSTE

- **APPROUVER** les modalités et conditions tarifaires de la convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 – 81 MOTION EN FAVEUR DE L'ACTION CONJOINTE DU DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES ET DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR SUR UN
TERRITOIRE COMMUN**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Monsieur CASSARINI ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 2 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur CAMERANO et 4 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD (2 voix).

Grasse le 30 mars 2022,



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse